

Une interdiction « absurde et dramatique » pour les céréaliers

© 18/03/2016 |  Terre-net Média

Paris, 18 mars 2016 (AFP) - Les producteurs de céréales et de grandes cultures en général dénoncent vendredi une décision « absurde, dramatique et contre-productive » après le vote des députés en faveur d'une interdiction prochaine des insecticides néonicotinoïdes, jugés néfastes aux abeilles.

Pour les associations et fédérations de producteurs de blé (AGPB), de maïs (AGPM), d'oléagineux et de protéagineux (FOP) et de betteraves (CGB), « cette mesure vient handicaper gravement leur compétitivité, créant une nouvelle **source de distorsion de concurrence** face à leurs voisins européens - non soumis à pareille interdiction- » assurent-ils dans un communiqué commun, rappelant que « l'agriculture française traverse l'une des pires crises de son histoire. »

L'interdiction « les prive de solutions efficaces pour **lutter contre les ravageurs des cultures** et les expose à des impasses techniques complètes » poursuivent-ils.

Enfin, alors « qu'aucune donnée nouvelle depuis l'autorisation des produits visés ne justifie une telle mesure », elle s'annonce « contre-productive », car sous couvert de **préservier les abeilles**, elle « risque de contraindre les agriculteurs à protéger leurs cultures avec des solutions phytosanitaires moins sécurisantes pour la santé des pollinisateurs ». « Elle fait courir un risque accru de résistance des insectes ravageurs et d'augmentation des quantités utilisées, et ne fait qu'occulter et repousser les vraies actions à entreprendre pour sauvegarder l'apiculture française ».

Ces organisations en appellent « aux sénateurs pour revenir en deuxième lecture à la rédaction équilibrée et pragmatique qu'ils avaient su trouver sur ce sujet. »

L'amendement voté par l'Assemblée nationale prévoit **une entrée en vigueur de l'interdiction au 1er septembre 2018**. Cependant, le texte repartira au Sénat avant de revenir devant les députés. Dans une démarche inhabituelle, le ministre de l'agriculture **Stéphane Le Foll** avait adressé aux députés une **lettre** pour les appeler à ne pas adopter des « interdictions brutales » au seul niveau français, afin d'éviter les « distorsions » de concurrence avec les autres agriculteurs européens.